



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2024-4-38

R Prefecture PÉRIGORD LIMOUSIN

Commune de communes  
024-242400752-20240926-2024-38-05  
Recu le 02/10/2024  
Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
St Paul la Roche

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
17/09/2024

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 36  
Pouvoirs : 6

**Etaient présent(e)s**

**Mesdames** : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine  
ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, LAGARDE Bernadette, LARRIEUX  
Isabelle, MARCETEAU Dominique, DESGRAUPES Maryline (suppléante de P.  
Démarchon),

**Messieurs** : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe,  
CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric,  
DOBBELS Michel, DUSSUTOUR Bernard, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis,  
FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier,  
GIMENEZ Philippe, MEYNIER Paul PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel,

**Excusés et procurations** : MAURUSSANE Annick (a donné pouvoir à P. Cournarie),  
MAGNE Muriel (a donné pouvoir à P. Gimenez), DEMARTHON Patrick (remplacé par sa  
suppléante M. Desgraupes) HYVOZ Isabelle (a donné pouvoir à M. Dobbels), VAURIAC  
Bernard (a donné pouvoir à M. Faure), JUGE Jean-Claude (a donné pouvoir à F.  
Decarpentrie) WARNEZ Fabienne (a donné pouvoir à P. Privat),

**Absents** : COUTURIER Pierre-Yves, SEDAN Francis,

M. Raphaël CHIPEAUX est désigné secrétaire de séance.

**Adhésion au CDT 24**

Le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne (CDT/24), conformément au Code du  
Tourisme (Art. L 132-2 à L 132-6), anime la politique touristique de la Dordogne (promotion de la  
destination, appui aux prestataires privés et publics, mesure les retombées économiques du  
tourisme...), pour le compte du Conseil Départemental.

Dans l'objectif d'associer plus largement les acteurs en charge du tourisme, l'Assemblée Générale du  
CDT/24 a proposé d'élargir la gouvernance de cet organisme, en associant l'ensemble des EPCI,  
désormais en charge de la compétence tourisme, et a modifié les statuts du CDT/24 en conséquence.

Le montant de la cotisation forfaitaire d'adhésion est fixé à 1 000 € pour les EPCI dont le nombre  
d'habitants est compris entre 10 000 et 20 000.

Il est proposé l'adhésion de notre collectivité au CDT/24, afin d'associer notre territoire aux  
orientations prévalant aux actions du CDT/24.

La collectivité Communauté de Communes Périgord Limousin sera représentée par :

- La Vice-Présidente en charge du Tourisme, Isabelle HYVOZ

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Prefecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 27 septembre 2024  
Le Président,

Michel AUGEIX



**AR Prefecture**

024-242400752-20240926-2024\_4\_38-DE  
Reçu le 02/10/2024

*Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *APPROUVE l'adhésion au Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne,*
- *APPROUVE l'acquittement de la cotisation correspondant à cette adhésion,*
- *APPROUVE la désignation telle que proposée,*
- *AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires.*

*Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture*

*Le Président  
Michel AUGEIX*



*Fait à Thiviers, le 27 septembre 2024  
Le Président,*

*Michel AUGEIX*

